



**DÉPARTEMENT
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE**

Service du cadastre

16-18, boulevard de Saint-Georges

Correspondance: case postale 36

1211 Genève 8

Téléphone: 27 46 75

RB/cd

Genève, le 28 juillet 1989

Note à :

Monsieur Y. MARTIN

Secrétaire général du D.I.A.

Concerne : Chemin des Hauts-Monts, commune d'Anières

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le texte d'un arrêté concernant la dénomination d'artère, à faire prendre par le Conseil d'Etat.

Avec mes meilleures salutations.

Le géomètre cantonal

René BRAUN
Directeur

Annexe : mentionnée

par la ne d'Etat à : Adresse: 	Finances1.....	3.01.e1	PROJET	26.07.89	Timbre du Conseil d'Etat
	Instruction2.....	d'arrêté présenté par le département Intérieur et agriculture			
	Police2.....	Sautier3.....	Feuille d'avis ? OUI - NON		
	Travaux3.....	Serv. légis.	Presse? NON - NON		
	Intérieur3.....	CIA ou CP			
	Economie	Bur. habit.1.....			
	Prévoyance	Intéressés			
	Militaire				
	Chancellerie1.....				

ARRÊTÉ

relatif à la modification de la
 dénomination d'une artère sur le
 territoire de la communes d'Anières

LE CONSEIL D'ÉTAT

28 février 1989; vu la proposition de la commune d'Anières du
 nomenclature; vu le préavis de la commission cantonale de
 la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de

chemin des Hauts-Monts CV-60526

au chemin partant de la route d'Hermance à la hauteur du N° 317 et abou-
 tissant sur cette même artère à la hauteur du N° 347.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er octobre 1989.